Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026_026-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du : lundi 9 février 2026	N° DE L'ACTE : DB- 2026-026

Le lundi 9 février 2026, à 16H30, le Bureau Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mardi 3 février 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 11 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 11

Membres du Bureau présents : Arnaud LECUYER, Suzanne LEBRETON, Marina LE MOAL, Thierry ORVEILLON, Alain JAN, Anne-Sophie GUILLEMOT, Philippe LANDURE, Laurence GALLEE, David BOIXIERE, Jérémy DAUPHIN, Ronan TRELLU

Membres du Bureau excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Suzanne LEBRETON

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026_026-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	BUREAU COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 9 FEVRIER 2026	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : DB- 2026-026
SPORT		
Objet : Finances – subvention à l'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OISCL) – signature de la convention pluriannuelle d'objectifs – Années 2026, 2027 et 2028		

Rapporteur : Monsieur Jérémy DAUPHIN

L'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OISCL) est une association née en 1992 sur le territoire de la Communauté de Communes de Duguesclin, suite à un désir de développer les pratiques sportives et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Les demandes des habitants et des collectivités en termes de loisirs ayant augmenté au fil des années, l'O.I.S. a souhaité se diversifier en s'intéressant au domaine de la culture et des loisirs, et est devenu l'Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs (OISL). Il est basé sur la commune de Broons.

En 2015, l'OISCL a été sollicité pour reprendre le centre de loisirs basé à Trémeur pendant l'année, et à Broons au mois de juillet.

Suite à la création de Dinan Agglomération et de Lamballe Terre et Mer, il a été décidé que ces deux intercommunalités participeraient financièrement au fonctionnement de l'OISCL sur la base de la population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de chaque territoire.

Une convention triennale lie Dinan Agglomération à l'OISCL. Cette dernière est arrivée à échéance le 31 décembre 2025.

Pour rappel, le montant annuel de la subvention est réparti comme suit :

Type d'aide	Montant
Subvention de fonctionnement	31 466 €
Subvention ALSH	24 000 €
Subvention danse	1 824 €
PIJ : aide à la recherche d'emploi	9 110 €
Total	66 400 €

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, définissant la notion de « subvention »,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale pour la République,

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026_026-DE

Vu la circulaire n°5811/SG du Premier Ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-7 relatif à l'attribution des subventions donnant lieu à une délibération distincte du vote du budget,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2020-053 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 juillet 2020 emportant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire,

Vu la délibération n°CA-2025-190 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2025 approuvant le budget principal 2026.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **Valider** le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 entre Dinan Agglomération et l'OISCL,
- **Accorder**, à ce titre, une subvention d'un montant de 66 400 € au titre de l'année 2026, étant précisé que le Bureau attribuera les subventions pour les années 2027 et 2028 à travers une délibération spécifique,
- **Autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pour les années 2026, 2027 et 2028, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

A DINAN, le 20 février 2026

La secrétaire de séance,
Suzanne LEBRETON,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260210-DB_2026_026-DE

